

DISCOURS - Conférence de presse

Intervenante	Madame Barbara Egger-Jenzer, conseillère d'Etat
Sujet	A5 - Contournement de Bienne, branche Ouest Décision de la délégation des autorités
Date	Lundi 30 août 2010, 18 h 00
Lieu	Bienne, Maison Blösch, Pont-du-Moulin 5 <i>Le texte parlé fait foi.</i>

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, une étape importante est franchie pour le contournement de Bienne. La délégation des autorités a pris une décision concernant la branche Ouest et relance ainsi le projet.

Un nouveau projet général sera élaboré sur la base de la « variante 2 », qui prévoit une demi-jonction au Faubourg du Lac et une jonction à Bienne-Centre. La rive droite du lac de Bienne sera reliée aux Marais-de-Brügg par le tunnel de Port.

La délégation adhère ainsi à la proposition du « **groupe de travail Stöckli** ».

Comme vous le savez, il y a un an et demi, j'ai mis sur pied un groupe de travail présidé par le maire de Bienne, M. Hans Stöckli, et composé de représentantes et de représentants de la région. Il était chargé de déterminer, d'ici à l'été 2010, quelle était la solution privilégiée par la région.

Son rapport et ses recommandations sont désormais connus. Les communes se sont prononcées à l'unanimité en faveur de la variante 2. Toutefois, elles demandent qu'un système d'évacuation de la fumée soit construit pour la jonction Bienne-Centre afin de réduire au maximum la longueur du tronçon à ciel ouvert. Si cela s'avérait impossible, il faudrait, selon le groupe de travail, trouver une alternative convaincante en termes d'urbanisme.

La décision de la délégation des autorités marque ainsi la fin du mandat du groupe de travail. La balle est désormais dans le camp du canton de Berne et de l'Office des ponts et chaussées.

Je tiens donc à adresser mes vifs remerciements à M. Hans Stöckli et aux membres de ce groupe. J'imagine combien il a été difficile de concilier les intérêts des communes, des partis, des organisations et des associations. Ce résultat me réjouit d'autant plus que les communes directement concernées ont réussi à se mettre d'accord sur une variante. C'est grâce à l'excellent travail accompli que nous sommes parvenus à ce consensus.

Je remercie également l'**Office fédéral des routes (OFROU)**, représenté aujourd'hui par son vice-directeur M. Jürg Röthlisberger. L'OFROU a suivi les discussions. Il a toujours contribué de bonne grâce au processus participatif de la région, même si cette procédure n'est pas monnaie courante à la Confédération. Il a su respecter les usages du canton de Berne en la matière et le soutenir.

Comme nous tous, l'OFROU aspire à une solution optimale, bénéficiant du soutien de tous les milieux intéressés. Mais il ne faut pas oublier que c'est la Confédération qui, finalement, supporte la plupart des coûts. Elle est en droit d'exiger que la phase de planification de la branche Ouest s'achève enfin et que l'ouvrage puisse rapidement être réalisé.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Aujourd'hui, par sa décision, la délégation des autorités donne force obligatoire à la proposition de la région, qui est désormais contraignante pour cette dernière et pour le canton. De son côté, en sa qualité de mandant, la Confédération a donné son feu vert à l'élaboration d'un **projet général** pour la variante 2. Une chose est désormais sûre : les autres variantes ne seront plus prises en compte. Seules seront encore possibles des adaptations ponctuelles de la variante choisie.

Sur la base des décisions prises par la délégation des autorités, nous élaborerons d'ici à l'automne 2011 un projet général conformément à la procédure suivie pour les routes nationales. Ces travaux seront réalisés en étroite collaboration avec l'OFROU. Les différentes communes et organisations seront encore appelées à participer, mais seront moins sollicitées que ces dernières années et que ces derniers mois. Mais il va de soi que les demandes des communes et de la population seront toujours prises en considération et examinées.

La Confédération et le canton s'accordent à dire que la variante 2 peut encore être améliorée. Au niveau des jonctions par exemple. Dans les prochains mois, il faudra déterminer sur quelle distance la jonction Bienne-Centre sera ou pourra être couverte. Pour que cela soit réalisable sur une plus longue distance, il serait nécessaire d'installer un système de ventilation supplémentaire équipé d'un dispositif d'évacuation de fumée. Le rapport d'impact sur l'environnement qui reste à établir fournira davantage d'informations sur la ventilation, les eaux souterraines et le bilan énergétique du projet. Parallèlement, le canton et les villes de Bienne et de Nidau mettront sur pied un suivi urbanistique. Les résultats obtenus et l'analyse coût/avantages permettront de déterminer sur quelle distance il s'avère judicieux de couvrir la jonction.

Le projet général devrait être terminé dans un an environ. Une procédure de participation sera alors ouverte afin de donner à nouveau la possibilité aux collectivités de droit public et aux organisations régionales de prendre position. Une fois que la procédure aura abouti, le projet général pourra être mis à l'enquête. Le Conseil fédéral devrait quant à lui se prononcer en 2013.

Comme je l'ai dit en préambule, une étape importante est franchie pour la branche Ouest du contournement de Bienne et j'encourage tous les milieux concernés à **avancer ensemble** en maintenant le cap. Il est en effet dans notre intérêt à tous que ce projet, d'une importance capitale pour l'avenir de la région, puisse être réalisé dans les délais prévus.